Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux-Sèvres

République Française

Décision de subdélégation de signature en matière domaniale

Le Préfet du département des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 16 mars 2015 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, Directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Arrête :

Art. 1er. - La délégation de signature qui est conférée à M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres, par l'article 1er de l'arrêté du 16 mars 2015 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, sera exercée par Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, inspectrice principale des finances publiques, directrice chargée du pôle de la gestion publique de la Direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres et responsable de la politique immobilière de l'État.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par :

- M. Eric BONNEMAISON, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission maîtrise des risques et audits.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées à l'article 1er de l'arrêté du 16 mars 2015 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, délégation de signature est accordée à M.Richard AGUT, inspecteur des finances publiques dans la limite de 40 000 €.

Art. 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2015

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 1er novembre 2015

Pour le Préfet,

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Patrick SISCO